

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Novembre 2023

Nombre membres

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

Date de la convocation : 24.11.2023

2023 - 024

L'An deux mil vingt-trois le trente novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Valérie DROUVIN, Nathalie DECTOT, Marie-Sophie BARBIER, Guillaume CROIZAT, Vincent CAILLAT, Laure ALBERTIN,

Absents : Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, David GRAND, Mickaël GRAS,

A été nommée secrétaire : René BAYLE

Délibération pour autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024

Monsieur le Maire indique que les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées et ce, dès le 1er janvier 2024, alors même que le budget 2024 n'est pas encore voté.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu la délibération N° 2023-007 du 23 Mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité,

- AUTORISE M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget principal de l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024
- PRECISE que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement : .

Imputation M14 (2023)	Correspondance M57 (2024)	Nature	Nouveau crédits votés en 2023	Montant autorisé avant le vote du BP
2111	2111	Terrains nus	20 000.00 €	5 000.00 €
2112	2112	Terrains de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
2121	2121	Plantations d'arbres	1 000.00 €	250.00 €
21312	21312	Bâtiments Scolaires	100 000.00 €	25 000.00 €
21318	21318	Autres Bât. Publics	100 000.00 €	25 000.00 €
2151	2151	Réseau Voirie	15 000.00 €	3 750.00 €
2156	21568	Autre Matériel d'Incendie et outillage d'inc	30 000.00 €	7 500.00 €
21571	215731	Matériel roulant	4 000.00 €	1 000.00 €
21578	215738	Autre Matériel et outillage voirie	2 000.00 €	500.00 €
2158	2158	Autres Mat. et Outil.	3 000.00 €	750.00 €
2183	21831	Matériel Informatique scolaire	10 000.00 €	2 500.00 €
2184	21848	Mobilier (hors scolaire)	15 731.86 €	3 932.97 €
21	21	Immobilisations Corporelles	310 731.86 €	77 682.97 €
		TOTAL DEPENSES	310 731.86 €	77 682.97 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire

